

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne : aide à la Roumanie dans le contexte des inondations survenues à la fin du mois de mai 2025, à Chypre à la suite des incendies de forêt survenus en juillet 2025 et à l'Espagne à la suite des incendies de forêt survenus en août 2025

2026/0120(BUD) - 07/07/2026 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 642 voix pour, 13 contre et 1 abstention, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour apporter une aide à la Roumanie suite aux inondations de fin mai 2025, à Chypre suite aux incendies de forêt de juillet 2025 et à l'Espagne suite aux incendies de forêt d'août 2025.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à la résolution visant à mobiliser un montant de **144.099.756 euros** pour aider la Roumanie suite aux inondations de fin mai 2025, Chypre suite aux incendies de forêt de juillet 2025 et l'Espagne suite aux incendies de forêt d'août 2025.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union de réagir rapidement, efficacement et avec souplesse aux situations d'urgence afin d'exprimer sa solidarité avec la population des régions touchées par des catastrophes naturelles ou régionales majeures ou par une grave urgence de santé publique.

Dans sa résolution, le Parlement a souligné l'urgence de débloquer une aide financière immédiate par le biais du Fonds de solidarité de l'UE (FSUE) afin de garantir que le soutien puisse parvenir aux régions touchées en temps opportun.

Soulignant le nombre croissant de catastrophes naturelles graves et destructrices en Europe, le Parlement a également appelé les États membres et la Commission à investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique afin d'éviter les pertes humaines et économiques.

Le FSUE sera mobilisé comme suit, au titre des engagements et des affectations de paiement liés aux catastrophes naturelles:

a) **14.339.675 EUR à la Roumanie** suite aux inondations de fin mai et début juin 2025;

b) **9.209.223 EUR à Chypre** suite aux incendies de forêt de juillet 2025;

c) **120.550.858 EUR à l'Espagne** suite aux incendies de forêt d'août 2025.

Soulignant que le FSUE n'est qu'un instrument correctif et que l'UE doit également poursuivre ses efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets en soutenant les politiques européennes et nationales de prévention des catastrophes naturelles, le Parlement a appelé les États membres et la Commission à poursuivre leurs efforts pour renforcer la résilience, améliorer la préparation et contribuer à la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord de Paris, tout en garantissant des capacités efficaces de prévention des catastrophes, de gestion des risques et de protection civile dans

toute l'Union. Il a insisté sur la nécessité de mesures préventives, non seulement pour atténuer les dommages futurs, mais aussi pour prévenir l'aggravation des risques à la suite d'événements catastrophiques tels que les inondations, les incendies de forêt, les glissements de terrain ou l'assèchement des lacs et des rivières.

Enfin, les députés ont plaidé pour une flexibilité suffisante entre les différents programmes de financement, assortie d'un contrôle budgétaire strict.